

**Etaient présents** : M. Joel NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs , Denis LAUBERT , Maud LAMBERT , Michel PERDEREAU, Laurence DANTAN , Philippe DÉsirÉ, Sylvie PITOU, Nelly GUILLABEAU, Evelyne GAUTIER, Florence GAUTHIER , Laurent BRUERE, Romain BARRAULT , Julien PALIN ,Jacky CORMIER , Françoise BOISSE ,Jacqueline ESTIVAL ,Alain RICHEL ,Didier BUTTIEU , Florence DEPUICHAFFRAY , formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ou excusés** : Mesdames et Messieurs Mary VOISIN, Charlotte LOISEAU, Mathieu REDOUIN, Joseph D'ORSO.

**Madame Nelly GUILLABEAU a été élue secrétaire de séance.**

En début de séance, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du **12 Septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 2024 – 62 SIAEP de la Région d'OUCQUES : modification du périmètre**

Proposition de validation de la dernière étape concernant l'intégration du Sivom de Epiais-Baigneaux-Ste Gemmes avec :

- Des nouveaux statuts : extension du périmètre
- La convention de mise à disposition de la compétence eau de la commune d'Oucques (pour les communes déléguées de Baigneaux et Ste Gemmes) au SIAEP de la Région d'Oucques

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

#### **Délibération n° 2024- 63 et 64 Projet Station-Service**

Un projet de station-service était prévu à l'entrée de Oucques, route de Blois, par la Communauté de Communes. Suite à des contraintes imposées par l'Etat (fouilles du site représentant un coût très important), en accord avec la commune, le projet a été abandonné sur ce site.

Une autre étude a été menée, avec l'aide de la CCBVL, pour réaliser une micro station-service sur la route de Vendôme, sur un terrain communautaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer :

- engagement du projet par la commune
- autoriser le Maire à déposer un dossier de DETR auprès de la préfecture

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

## **Délibération n° 2024 – 65 Maison de Santé : mise à disposition d'un cabinet**

Dans l'attente de l'installation définitive du Docteur Roger, médecin généraliste, à la maison de santé, le conseil municipal décide la gratuité du loyer et des charges jusqu'à l'obtention de sa thèse.

### **Vote à l'unanimité du conseil municipal**

## **Délibération n°2024 – 66 à 68 Personnel Communal**

### **a. Carte Cadeau – n° 66**

Il est proposé de reconduire l'opération en 2024 (avis favorable du CDG) :

- Carte cadeau de 80 € par personne et un supplément de 10 € par enfant à charge jusqu'à l'année de leurs 18 ans.

Budget année 2024 : 1 260 €

### **Vote à l'unanimité du conseil municipal**

### **B. Création de postes - n° 67 et 68**

2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté.

En conséquence, il est proposé de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 :

- Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 2,5/35<sup>ème</sup>
- Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### **Vote à l'unanimité du conseil municipal**

## **Délibération n° 2024 – 69 Création poste de Rédacteur**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028, les agents assurant la fonction de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants devront dépendre de la catégorie B.

Les agents exerçant d'ores et déjà les fonctions de secrétaire général de mairie peuvent être promus en catégorie B par la promotion interne.

Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet (catégorie B) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour l'agent en poste.

### **Vote à l'unanimité du conseil municipal**

## Délibération n° 2024- 70 à 72 Subventions communale

### a. Funny signes – n° 70

L'Association Funny Signes a été créée en 2023 et a pour but de favoriser les échanges entre les habitants et les personnes mal entendant de l'Esat.

Organisation d'atelier sur différents thèmes 1 samedi par mois

**il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 500 € pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement**

### b. Pompiers – n° 71

Il est proposé de prendre une délibération de principe afin de déterminer le montant versé par pompier pour organiser la manifestation de la Ste Barbe :

Proposition **30 € par pompier** chaque année

### c. Comité des fêtes - n° 72

Le carnaval 2025 aura lieu les 2 et 9 mars.

Comme chaque année, il est proposé de verser 6 000 € au comité des fêtes pour l'organisation du carnaval 2025 – somme versée début 2025

**Vote à l'unanimité du conseil municipal pour les 3 subventions**

## Délibération n° 2024- 73 et 74 Carnaval

### a. Tarifs 2025 - n° 73

il est proposé de fixer dès maintenant les tarifs d'occupation des manèges et des habitations des forains.

Les tarifs caravane en 2024 étaient de :

Moins de 3 mètres	: 30 €
De 3 m à moins de 6 m	: 50 €
+ 6 m et plus	: 75 €
Forfait charge	: 20 €

tarifs manège au mètre linéaire	2024	2025
<b>CHIFFRE INSEE</b>		<b>4.90%</b>
petits	5.66	5.94
moyens	7.47	7.84
grands	9.33	9.79

Il est proposé d'augmenter les tarifs manège selon l'évolution du coût moyen de la variation des prix à la consommation comme chaque année soit 4,90 % en fonction de la moyenne annuelle

## **b. Remboursement électricité – n° 74**

Lors de l'organisation du carnaval, les habitations des forains sont branchées sur le compteur du site du complexe sportif.

Pour l'année 2024, le coût de cette consommation s'élève à **4 079,04 €** (19 424 kW x 0.21€) somme à rembourser au Syvose.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal pour les 2 dossiers**

## **Délibération n° 2024- 75 Subvention DSR – département**

Suite au débat de l'exécutif, Il est proposé au conseil municipal d'inscrire les projets suivants pour la demande de subvention au titre de la DSR du département.

Baigneaux : voirie de la route de Selommès à aller au Buisson + rive béton

Beauvilliers : Eaux pluviales - busage fossé - La Champagne

Oucques : station-service

Ste Gemmes : toiture salle des fêtes.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

## **Délibération n°2024 - 76 Budgets principal et annexes : ouverture des crédits d'investissement 2025**

Pour permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, il est proposé de prendre une délibération.

Le montant des dépenses d'investissement peut être engagé, liquidé et mandaté dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement 2024

<b>budget</b>	<b>nature de la dépense</b>	<b>budget 2024</b>	<b>montant 25 % du budget 2024</b>
<b><u>budget principal</u></b>			
opération 99	travaux de bâtiment	467 681.00 €	116 920.25 €
opération 100	acquisition matériel	95 048.00 €	23 762.00 €
opération 111	acquisition terrain	71 000.00 €	17 750.00 €
opération 122	travaux de voirie	404 780.00 €	101 195.00 €
	<b>total</b>	<b>1 038 509.00 €</b>	<b>259 627.25 €</b>
<b><u>BA Assainissement</u></b>			
chap 20	immo incorporelles	105 000.00 €	26 250.00 €
chap 21	immo corporelles	50 000.00 €	12 500.00 €
chap 23	immo en cours	205 224.00 €	51 306.00 €
	<b>total</b>	<b>360 224.00 €</b>	<b>90 056.00 €</b>
<b><u>BA Maison de Santé</u></b>			
chap 23	immo en cours	10 000.00 €	2 500.00 €
	<b>total</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

### **Délibération n° 2024 - 77 Hôtel de Ville : tarif location pièce étage**

Nous avons eu une demande de location ponctuelle des bureaux du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville. Afin de pouvoir donner suite, il est proposé de fixer un tarif de location :

- Un bureau :           **60 € la journée**  
                                  **40 € la ½ journée**

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

### **Délibération n ° 2024-78 Remboursement caution – locataire Ste Gemmes**

Le SGC de Vendôme nous a contacté concernant une caution encaissée 2 fois pour le locataire de l'appartement de la mairie de Ste-Gemmes.

Nous devons donc rembourser la somme de 274,41 € à Monsieur Mureau.

Et faire une décision modificative, car il n'y a pas eu de crédit de prévu pour ce type d'opération

Dépenses d'Investissement	- article 165	+ 275 €
	Article 1641	- 275 €

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

### **Délibération n° 2024 – 79 Travaux d'enrobés : participation d'un particulier**

Lors des travaux d'assainissement réalisés rue de Fréteval, nous sommes intervenus sur la propriété de Madame Oury, et il a été convenu avec elle, qu'en contrepartie, la commune financerait la mise en séparatif de son branchement d'assainissement collectif, et que la somme de 49,75 € lui serait demandé pour la finition en enrobé.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour établir un titre de recette pour être remboursé de ce montant.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal**

### **Délibération n° 2024 - 80 Columbarium : demande de remboursement d'une concession**

une famille a pris le 11 septembre dernier 2 concessions

- Une concession au cimetière pour un caveau pour Monsieur
- Une concession au columbarium pour Madame

Suite au décès récent de Monsieur, finalement, Madame ne souhaite plus la concession au columbarium mais les documents étant enregistrés et les concessions payées, pour annuler la demande de concession au columbarium, **le conseil municipal doit délibérer :**

- Pour accepter l'annulation de la concession au columbarium (attention au précédent)
- Pour procéder au remboursement de la part communale :           **400 €**
- **Le CCAS** devra également délibérer pour rembourser la part CCAS de **200 €**
- Faire une décision modificative sur chacun des budgets.

**Vote à l'unanimité moins une abstention du conseil municipal**

## **Délibération n° 2024 – 81 Budget principal : décision modificative**

Il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget principal

Dépenses d'Investissement	Article 165	+ 275 €
	Article 1641	- 275 €
Dépenses de fonctionnement	chap 012 - 6411	+ 15 000 €
	Chap 011 – 61531	- 15 000 €

### **Vote à l'unanimité du conseil municipal**

*Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.*

Fait à OUCQUES, le 5 Décembre 2024

Le Maire,

